

Note de présentation brève et synthétique – compte administratif 2024 de la Commune de Lourenties

Le contexte d'exécution du budget 2024

Le recul de l'inflation se confirme avec une évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé pour 2024 de 2 % (4.9% en 2023).

Les conditions d'emprunt se sont stabilisées voire améliorées en raison notamment de la réduction par la Banque Centrale Européenne (BCE) de ses taux directeurs.

Les premières tendances 2024 montrent que le bloc communal connaît une dégradation de sa situation avec notamment une baisse de ses niveaux d'épargne brute et nette.

Du point de vue communal, le budget 2024 avait été bâti en prenant en compte de la finalisation du réaménagement du centre-bourg, l'inauguration de ce nouvel espace, l'arrivée d'un nouvel agent et le remplacement d'une partie du matériel lié à l'entretien des espaces verts suite à l'apparition de nouvelles surfaces à entretenir et de l'augmentation de besoins sur ce poste.

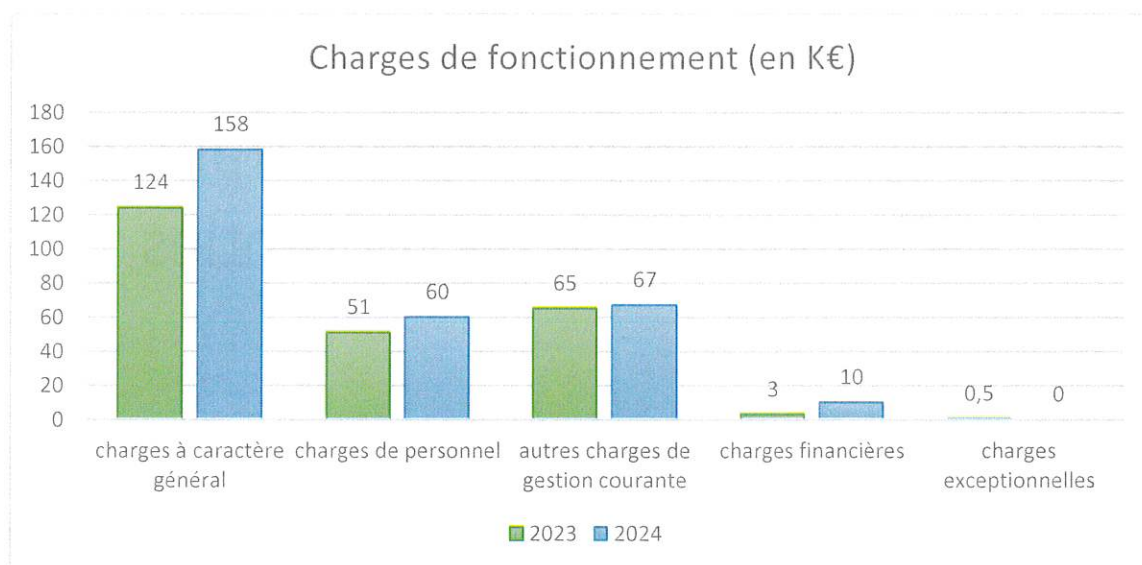
Le budget a été respecté globalement. La partie voirie des travaux d'aménagement du centre-bourg a été terminée et les dernières toitures abimées par l'orage de grêle de 2022 ont été réparée ou remplacée.

La structure du compte administratif 2024

Globalement, le volume du budget de la Commune a progressé de 4,97 % par rapport à 2023 (+ 31 403,14 €).

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Elle a augmenté de 18,40 % par rapport à l'année précédente. Ce sont essentiellement les charges à caractère général et les charges financières qui sont en progression en raison de travaux de voirie important sur la route d'Espéchède et le paiement de facture ou de régularisation des factures d'électricité d'une part et de l'intégration d'un emprunt contracté dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-bourg d'autre part.



L'évolution des charges à caractère général (fournitures électricité, gaz, alimentation, entretien des bâtiments et des espaces publics, voirie...) a été importante.

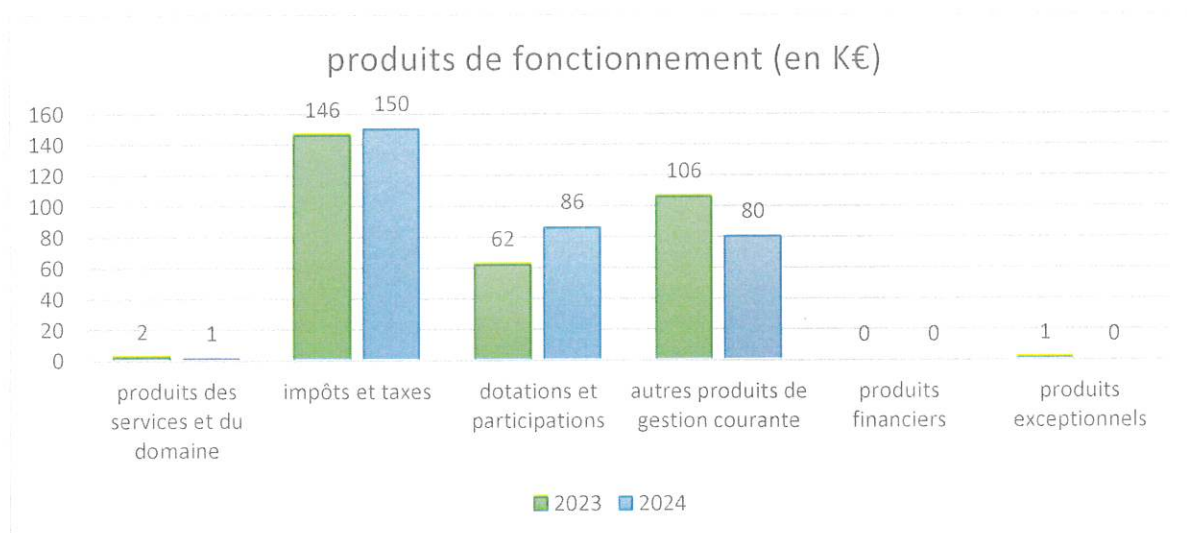
En 2024, des travaux majeurs de réfection de la voirie ont été réalisés sur la rue d'Espéchède, pour un montant de 64 253,28 €, représentant à eux seuls 40,55 % des charges à caractère général. Parallèlement, les derniers dommages causés par la grêle de juin 2022 ont été réparés sur les toitures de la mairie et de l'église, entraînant une hausse de 129 % des dépenses liées à l'entretien des bâtiments publics. De plus, le chantier du centre-bourg a été finalisé et inauguré. Cette cérémonie, dont le coût s'élève à 5 591,06 €, a contribué à une augmentation significative des dépenses dans l'article « relations publiques » qui ont été 3 fois plus importantes en 2024 qu'en 2023. Enfin, la commune a subi une hausse des frais d'énergie, résultant à la fois du règlement en 2024 de factures d'électricité datant de 2023, et du réapprovisionnement de la cuve de gaz de la salle du lac en 2024, qui n'avait pas été nécessaire l'année précédente.

Les charges financières ont augmenté car la collectivité a contracté un nouvel emprunt dans le cadre de l'aménagement du centre bourg en 2023 ; les remboursements ont débuté en 2024. Cette dépense est vouée à diminuer avec le temps, en effet, les remboursements se font à échéance constante et la commune commence par payer plus d'intérêt que de capital. Un prêt-relais, réalisé dans le cadre le cadre des travaux, en attendant le versement du FCTVA, sera remboursé en 2025, ce qui contribuera, là encore à diminuer le montant des intérêts remboursés par la commune.

Les charges de personnel ont progressé en raison de plusieurs facteurs : la hausse du point d'indice, le versement de primes exceptionnelles (« prime inflation » de 800 € pour un employé technique et 457 € pour la secrétaire) et le recrutement d'un agent dédié à la gestion des nouveaux espaces du centre-bourg pour 5 heures hebdomadaires. Ainsi, les effectifs de la collectivité sont passés de 1,60 ETP en 2023 à 1,74 ETP au 31 décembre 2024.

Le total des charges brutes s'élève à 60 325,75 €. Après des remboursements de 250,91 € (concernant budgets annexes, maladies, etc.), les charges nettes atteignent 60 074,84 €.

Enfin, l'évolution est également due à une augmentation de 5 points des indices majorés pour tous les agents communaux, suivant une décision gouvernementale.



Les recettes ont globalement augmenté en 2024 par rapport à 2023 (+ 16 300 €).

L'évolution des impôts et taxes s'explique cette année par l'importance de la revalorisation des bases d'imposition au niveau national (3.9%). La municipalité a choisi de ne pas faire évoluer les taux, en raison de la forte inflation qui a impacté les ménages et parce que le budget s'équilibrait sans augmentation.

Les taux s'établissent donc à :

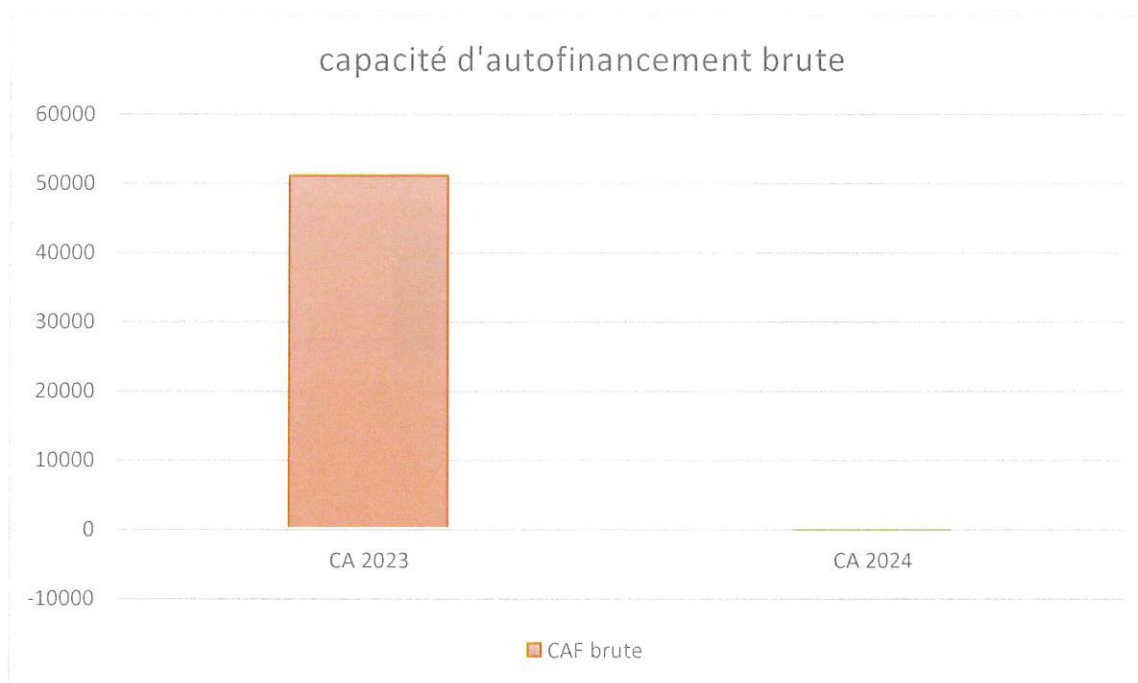
TAXE	2023	2024
Foncier bâti	18,64 %	18,64 %
Foncier non bâti	34,35 %	34,35 %
Habitation résidences secondaires	6,86 %	6,86 %

Les dotations sont en hausse cette année en raison de l'augmentation de la dotation de la solidarité rurale, du FCTVA et de la perception de la subvention voirie 2023 qui a été versée en 2024.

Les produits de gestion courante ont diminué, car une partie du remboursement des travaux de réparation des toitures par l'assurance a été versée en 2023, et pas en 2024.

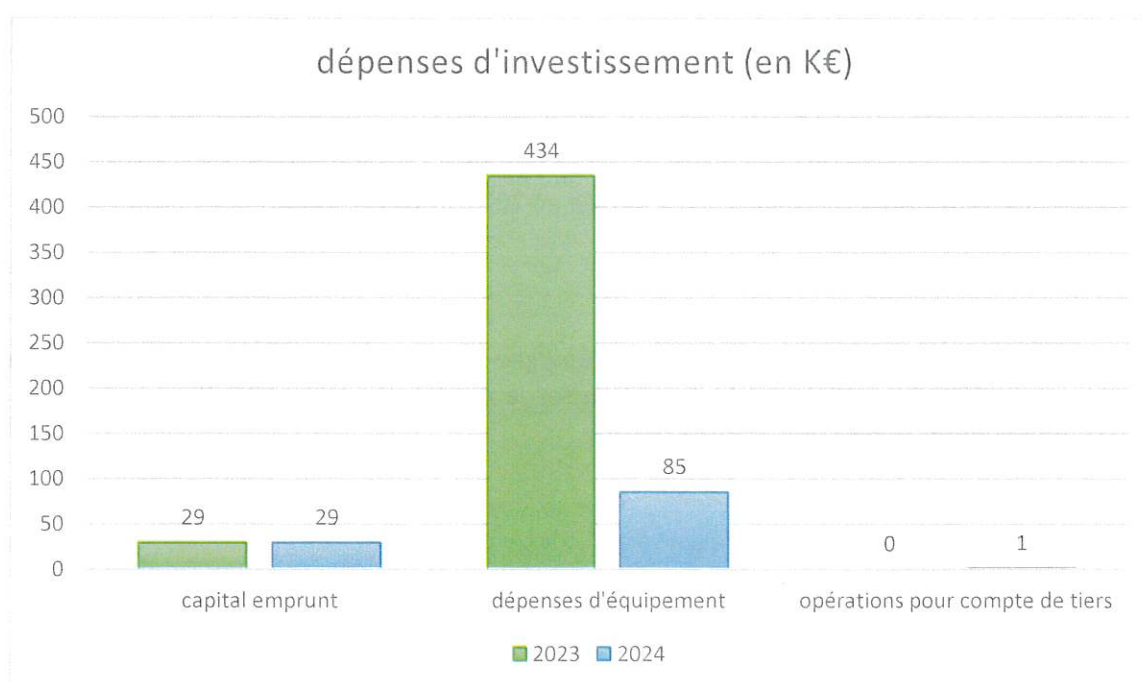
La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute mesure l'épargne que la collectivité arrive à dégager pour financer ses projets d'investissement et rembourser le capital des emprunts. Pour la calculer, on soustrait les dépenses réelles des recettes réelles.



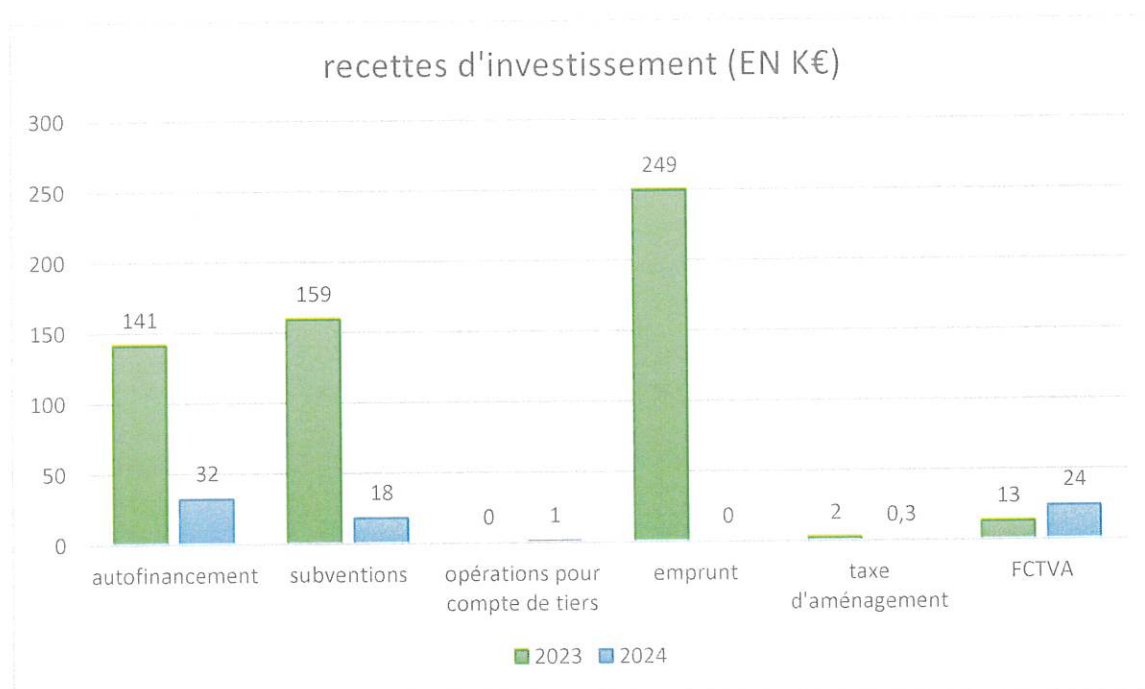
La capacité d'autofinancement de la commune est passée dans le négatif. Cela signifie que la commune n'a pas de recettes suffisantes pour financer de nouveaux projets et rembourser le capital des emprunts, elle a dû puiser dans le fond de roulement. Il serait bon d'augmenter les recettes de la commune et de restreindre une partie des dépenses pour 2025 afin de rétablir une capacité d'autofinancement.

La section d'investissement



Cette année, les principaux travaux d'aménagement du centre-bourg étant terminés, il y a moins d'investissement dans les dépenses d'équipement qu'en 2023. Le remboursement du capital de la dette est stable.

Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-après.



Globalement les recettes d'investissement ont diminué que ce soit sur le plan de l'autofinancement ou des subventions. En effet, en prévision des travaux dans le centre-bourg à venir, en 2023, la Commune avait anticipé et prévu un virement vers la section d'investissement plus important que ce qui était nécessaire. Cela a évité à la commune de se retrouver dans l'obligation de faire un virement important vers la section d'investissement en 2024. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt cette année. Les subventions ont très grandement diminué parce que la majorité des subventions reçues pour l'aménagement du Centre-Bourg ont été perçues en 2023.

L'endettement

Au 31 décembre 2024, la dette de la collectivité s'élève à 317 000 € pour 3 emprunts en cours. Sa capacité de désendettement (encours/CAF brute) est de 6,58 ans (limite à ne pas dépasser : 12 ans).

La commune, en attendant un versement de FCTVA qui aura lieu en 2025, a également contracté un prêt-relais de 20 000 € en 2023. Il sera remboursé intégralement en 2025.

L'encours de la dette est en progression depuis 2 années. Il est ainsi passé de 134 046,85 € en 2023 à 300 328,72 en 2024.

Le montant des annuités (hors prêts relais) représente 8,64 % des recettes réelles de fonctionnement. L'ensemble de la dette de la collectivité est classé A1 dans la typologie Gissler¹, cela signifie qu'elle n'est pas à risque.

¹ L'information est disponible sur l'annexe du compte administratif/CFU

